



Acte n° 2024C262

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 27

Pouvoirs : 11

Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 12/12/2024

Le 19 Décembre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente, 3 place Marcel Bonnet à Ambérieux-en-Dombes (01330).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Marcel BABAD (Pouvoir à Marc PECHOUX), Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Ingrid BESSON (Pouvoir à Richard PACCAUD), Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARGNELLI, Jacques CORMORECHE, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir à Patrick NABETH), Nathalie TISSERAND (Pouvoir à Vincent LAUTIER), Catherine VIGNON (Pouvoir à Valérie BOYER).

Secrétaire de séance : Stéphane BERTHOMIEU.

OBJET : ENVIRONNEMENT – GEMAPI – ACQUISITION D'UNE PARCELLE BOISEE HUMIDE AU DOMAINE DE CIBEINS SUR LES COMMUNES D'ARS-SUR-FORMANS DANS LE CADRE DU PLAN DE GESTION DE LA ZONE HUMIDE

M. David POMMIER, Vice-Président en charge de la GEMAPI et de l'agriculture, rappelle que la zone humide de Cibeins fait partie des 3 zones prioritaires du territoire Dombes Saône Vallée faisant l'objet d'un plan de gestion. Les premières études seront lancées prochainement.

Dans le cadre du plan de gestion, une action vise l'acquisition foncière des parcelles boisées privées attenantes aux parcelles CCDSV. Ces parcelles présentent des intérêts forts pour la faune, la flore et la zone humide. L'objectif est de pouvoir intégrer ces terrains afin d'assurer une gestion cohérente et durable du site au regard des enjeux de préservation/restauration des zones humides et de la biodiversité.

10 parcelles sont fléchées dans la fiche action (3 parcelles en priorité 1 et 7 parcelles en priorité 2). A ce jour, nous avons obtenu un avis favorable des propriétaires en indivision, Consorts BOURLOUX et JORCIN, pour la vente d'une parcelle de priorité 1. Les caractéristiques de la parcelle sont détaillées ci-après.

Les frais d'actes notariés et les frais de géomètre seront pris en charge par la CCDSV.

PARCELLE	COMMUNE	SUPERFICIE (m ²)	Prix de vente
ZE 105	ARS-SUR-FORMANS	3 064	0,60 € /m ²

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 01/12/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle n° 105 de la section ZE sur la commune d'Ars-sur-Formans dans le cadre du plan de gestion de la zone humide de Cibeins, au prix de 0,60€ du m² ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les actes d'acquisition et toutes les pièces administratives, techniques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ✓ **DE DIRE** que les dépenses et recettes liées à cette acquisition foncière seront inscrites au budget GEMAPI.

Fait à Ambérieux, le 19/12/2024

Le Secrétaire de Séance,

Stéphane BERTHOMIEU



Affichage sous format électronique : 23/12/2024

Le Président,

Marc PECHOUX

